



MANIFESTE DE L'ASSOCIATION « ALERTES »

LES PERSONNES ÂGÉES ONT DROIT, ELLES AUSSI, AU BONHEUR !

«Chaque individu naît citoyen et le demeure jusqu'à sa mort, quels que soient son état physique, psychique, affectif ou social, quels que soient son âge, son sexe, quelles que soient les différences qu'il présente dans n'importe quel domaine avec ses congénères humains».

Geneviève Laroque (1962)

à propos de vivre sa citoyenneté jusqu'au bout de sa vie.

1 - L'originalité de l'association ALERTES

ALERTES est une association sans attache partisane régie par la loi du 1er Juillet 1901.

Elle a selon l'article 2 de ses statuts « *pour but une meilleure qualité de vie des personnes âgées, que ce soit au domicile ou en établissement, en intégrant dans ses propositions le phénomène historiquement inédit du vieillissement de la population* ».

Son originalité tient en ce qu'elle a, dès sa création, regroupé de nombreux acteurs intervenants en gérontologie à titre personnel ou institutionnel.

2 - L'association ALERTES face aux défis du vieillissement

La France est engagée, comme l'ensemble des sociétés européennes, dans une transition démographique marquée par une croissance continue des classes d'âge les plus élevées, ainsi que par un allongement de l'espérance de vie. Les personnes âgées de 60 ans et plus seront 20 millions en 2030, et même 24 millions en 2060, contre 15 millions en 2013.

Les Français âgés de 75 ans et plus verront leur nombre doubler d'ici 2060, passant de 5,7 millions en 2012 à 12 millions. L'augmentation est d'autant plus significative chez les personnes âgées de plus de 85 ans, dont le nombre pourrait quadrupler d'ici 2050, passant de 1,4 million à 4,8 millions.

Les défis à relever pour vieillir dignement :

➤ ***Faciliter le droit au choix...***

Pour que ce droit soit effectivement réalisé, cette démarche implique une politique fondée sur le désir d'autonomie qu'éprouve toute personne âgée :

- Imaginer de nouvelles formes d'habitat adaptées aux besoins nouveaux et aux attentes des personnes âgées,
- Proposer des solutions intermédiaires satisfaisantes entre le domicile classique et l'institution afin d'éviter les ruptures,
- Valoriser et accompagner l'innovation technologique au domicile et en établissement,
- Promouvoir la gestion des établissements d'hébergement pour garder la personne âgée au centre des préoccupations,
- Renforcer les services d'aides et de soins à domicile,
- Revaloriser les métiers d'accompagnement et leur attractivité,
- Accéder à une offre de soins sur l'ensemble du territoire et susciter les initiatives territoriales,
- Accompagner la fin de vie pour qu'elle puisse être digne et apaisée en préservant le libre choix de la personne. Faire connaître les directives anticipées.

➤ ***Soutenir le droit au risque...***

Vivre c'est risquer. Choisir, vouloir, décider par soi-même et pour soi-même, respecter la liberté de l'autre quelle que soit sa situation, reconnaître à quiconque, âgé ou non, le droit de se tromper et de revenir sur sa décision, c'est prendre des risques.

➤ ***Promouvoir l'intergénération...***

Actuellement, dans notre société, quatre générations sont amenées à vivre ensemble. La cohésion entre les âges est, sans contexte, un des paramètres du lien social.

L'intergénération ne se limite pas à la convivialité. Le « charme de la rencontre » ne suffit pas, il faut aujourd'hui un vrai projet de société pour un nouveau pacte intergénérationnel.

Le développement durable a une dimension intrinsèquement intergénérationnelle où l'association Alertes et les PA ont une place particulière à tenir.

➤ ***Rester des citoyens à part entière...***

L'exercice de la citoyenneté exige une démarche centrée sur la personne pouvant décider elle-même du sens à donner à sa vie. C'est du vivre ensemble qu'il s'agit.

Depuis quelques années, la place des personnes handicapées et âgées a évolué (depuis la Loi ASV et les textes qui ont suivi) vers une meilleure prise en compte de leur qualité de citoyen, mais la marche de progression reste haute lorsque ces mêmes personnes tentent de se faire entendre dans la société civile.

2019 et 2020 sont des années de progression avec l'espoir de voir aboutir nos objectifs : loi Grand Âge, création d'un ministère autonomie..., 5^{ème} branche de la SS, suppression de la barrière d'âge.

La personne âgée a trop souvent le sentiment d'être isolée, peut-être même abandonnée, coupée de la vie citoyenne ayant peu de moyens de se faire entendre et laissant à d'autres le soin de décider pour elle, y compris de son avenir.

Pour ALERTES, notre société se doit de répondre à ces défis en référence aux valeurs fondatrices de la République « **Liberté, Égalité, Fraternité** », en s'appuyant sur la **justice** et la **solidarité**, prenant en compte à la fois les évolutions culturelles et sociales de cette population et sa grande diversité.

3 - La priorité d'ALERTES

Au regard des défis majeurs analysés en introduction, que sont le vieillissement et l'évolution des modes de vie de la société, l'association ALERTES considère les personnes âgées dans la globalité de leur vie, de leur histoire, de leurs habitudes, de leurs valeurs et de leurs besoins.

Dans ces conditions, il est impératif de développer une politique gérontologique, qui considère la personne âgée quelle que soit sa situation physique, sociale, ou psychique comme une personne avec tous ses droits afférents, citoyenne à part entière, pleinement actrice de sa vie, pouvant choisir son lieu de vie ou de fin de vie et bénéficier des progrès en matière médicale, sociale et autres.

L'association est particulièrement attentive aux situations de pauvreté, d'isolement...

4 - ALERTES en action

ALERTES a pris appui, depuis sa promulgation, sur la loi « **Adaptation de la Société au Vieillessement** » qui précisait dans son article premier : « *L'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation* ».

➤ Pour une intervention citoyenne et collective :

En organisant journées de réflexion, conférences, colloques, manifestations, pétitions et rencontres avec les pouvoirs publics et en partenariat avec tous les intervenants.

➤ Pour une impulsion et une participation active :

- Aux groupes de travail pour la mise en place et le suivi des « Schéma Autonomie » et « Schéma Gérontologique » et au CDCA avec la vice-présidence pour les PA, au niveau départemental,
- Aux groupes de travail du département des Plans SAAD, EHPAD ...,
- Au suivi de la loi « *Adaptation de la société au vieillissement* » et à la réalisation du deuxième volet de cette loi concernant les EHPAD, toujours en attente !
- Au suivi de la loi de modernisation de la Santé,
- Au renforcement de l'accessibilité et de la qualité d'usage dans la cité,
- A la réalisation d'une réforme ambitieuse et cohérente qui concrétise l'universalité du droit à compensation par la création d'un risque autonomie, dans la Sécurité Sociale (5ème risque).
- Par notre contribution au rapport Libault, à la consultation Grand Âge, au Grand Débat organisé par l'Etat.

ALERTES fait siens les propos de Pierre Massé, ancien Commissaire Général au plan :

« Il s'agit moins de décrire le futur que de le construire, moins de prédire l'avenir que de préparer le meilleur avenir souhaitable ».